

Direction Générale des Ressources

Direction des Achats et de la Commande Publique

REF : DACP2010014

Signataire : ED/CLB

OBJET : Aménagement de la boutique de quartier la FRETTE. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°1 avec la société EGDC

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 28 octobre 2009, passé avec la société EGDC ;

Vu le projet d'avenant n°1 lot n°1 « maçonnerie – carrelage » ;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 février 2010.

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « maçonnerie – carrelage » avec la société EGDC, relatif à l'aménagement de la boutique de quartier la FRETTE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché en le portant de 30 904,94 € TTC à 34 849,35 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 3 944,41 € TTC, soit +12,76% .

le Maire

Jacques SALVATOR

Direction Générale des Ressources

Direction des Achats et de la Commande Publique

REF : DACP2010014

Signataire : ED/CLB

OBJET : Aménagement de la boutique de quartier la FRETTE. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°4 avec la société ENTRA

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur procédure adaptée du 28 octobre 2009, passé avec la société ENTRA ;

Vu le projet d'avenant n°1 lot n°4 « électricité courant fort courant faible, chauffage » ;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 février 2010 .

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°4 « électricité courant fort courant faible, chauffage » avec la société ENTRA, relatif à l'aménagement de la boutique de quartier la FRETTE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché en le portant de 41 040,74 € TTC à 43 484,14 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 2 443,40 € TTC, soit +5,95% .

le Maire

Jacques SALVATOR